

# Qualité des eaux de baignade de Guadeloupe, Saint Martin, Saint Barthélemy

## Bilan de la saison 2017

### Résultats de la saison en cours

## Sommaire

1. Le contrôle sanitaire en quelques mots .....	2
2. La synthèse des résultats du contrôle sanitaire de la saison 2017 .....	3
3. Comment évoluent les résultats sur plusieurs saisons ? .....	6
4. Les résultats de la saison en cours. ....	7
5. Comment préserver ou améliorer la qualité de nos eaux de baignade ? .....	7
6. Les Sargasses : une année 2017 plutôt calme. Un retour en masse observé depuis le 20 mars 2018. ...	9
7. Comment mieux se protéger ? .....	9
Pour en savoir plus, .....	10



## 1. Le contrôle sanitaire en quelques mots

L'Agence de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint Barthélemy assure le contrôle sanitaire régulier de l'ensemble des zones de baignade déclarées en Guadeloupe et dans les deux collectivités d'Outre Mer : Saint-Martin et Saint Barthélemy.

En Guadeloupe, à Saint Martin et Saint Barthélemy, la saison balnéaire est ouverte toute l'année.

**Le contrôle sanitaire** se compose :

- D'un suivi régulier sur le terrain ;
  - De prélèvements d'eau réalisés à chaque contrôle ;
  - De l'interprétation sanitaire des résultats d'analyses\*
- Maximum 30 jours  
entre deux contrôles

\*Ces analyses sont réalisées par l'Institut Pasteur de Guadeloupe, laboratoire agréé par le ministère de la santé.

Le contrôle sanitaire répond aux exigences de :

- La Directive Européenne du 15 février 2006 (2006/7/CE), en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;
- Le Code de la santé publique : articles L.1332-1 à L.1332-9 et D.1332-14 et suivants.

Deux paramètres bactériologiques, indicateurs de la qualité de l'eau, sont recherchés : Streptocoques fécaux et Escherichia coli.

Sur le terrain un contrôle visuel est effectué : transparence, présence de mousses artificielles, de résidus goudronneux, de verre, de plastiques ou autres déchets.

Les calculs de classements sont effectués à partir des résultats des analyses des 4 dernières saisons, soit pour le classement 2018, le calcul est réalisé à partir des données recueillies du 01/10/2013 jusqu'au 30/09/2017.

### L'information du public

Les résultats du contrôle sanitaire font l'objet d'une information à l'Union Européenne et sont transmis, par l'ARS, aux maires, aux présidents des collectivités ou personnes privées responsables des baignades.

**Ces résultats doivent être affichés en mairie et sur les lieux de baignade par les responsables des baignades.**

Un bilan annuel est par ailleurs diffusé au niveau national via le site internet du ministère de la santé : <http://baignades.sante.gouv.fr>

Chaque année l'ARS effectue et diffuse le bilan de la qualité des eaux de baignade.

## 2. La synthèse des résultats du contrôle sanitaire de la saison 2017

### Les résultats de Guadeloupe, Saint Martin et Saint Barthélemy

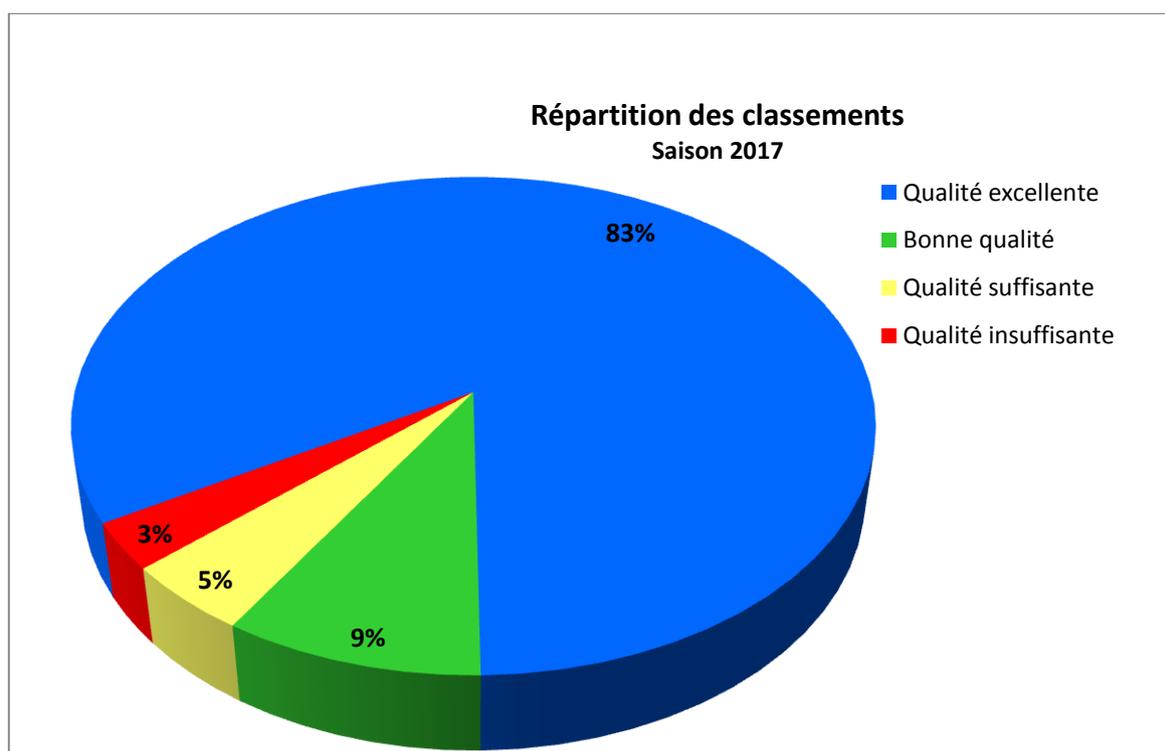
**26** communes concernées et **2** Collectivités d’Outre Mer (COM) ;

**1979** prélèvements ;

**130** sites de baignade référencés au niveau européen : **112** sites en mer ; **18** sites en rivière ;

**97 %** des baignades sont **conformes** aux normes européennes ;

**3 %** des eaux de baignade sont classées comme « **eaux de qualité insuffisante** » ;



### Les résultats à Saint Barthélemy

**198** prélèvements ;

**13** sites de baignade en mer référencés au niveau européen ;

**100 %** des baignades classées en qualité excellente, en référence aux résultats des quatre dernières saisons ;

### Les résultats à Saint Martin

**196** prélèvements ;

**14** sites de baignade en mer référencés au niveau européen ;

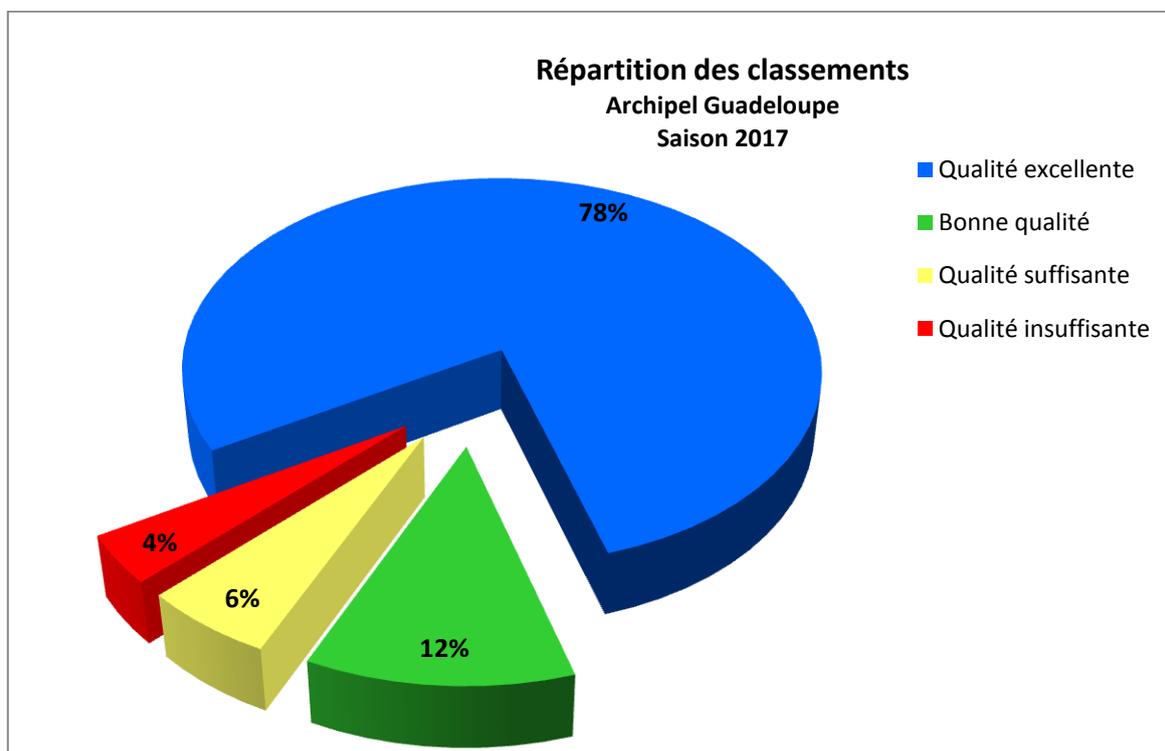
**100 %** des baignades classées en qualité excellente en référence aux résultats des quatre dernières saisons ;

## Les résultats de l'Archipel Guadeloupe

**1585** prélèvements ;

**103** sites de baignade en mer et en rivière, référencés au niveau européen ;

En référence aux résultats des quatre dernières années, **78 %** des baignades classées en qualité excellente ; **12 %** sont de bonne qualité, **6%** de qualité suffisante, **4 %** de qualité insuffisante ;



### Sites non classés au niveau européen :

La saison a été fortement perturbée par les cyclones Irma, José et Maria en septembre 2017. En effet, les conditions météorologiques associées à ces phénomènes et leurs conséquences ont notamment empêché la bonne réalisation du contrôle sanitaire. Aussi au sens de la directive européenne, 23 sites sont inscrits comme non classés, avec la mention « insuffisance de prélèvements » puisque la période initiale de 30 jours entre 2 prélèvements a été dépassée.

Un retour progressif à la normale est observé sur les îles de Saint Barthélemy et Saint Martin depuis décembre 2017. La saison en cours est donc également impactée. Un retour à la normale plus rapide a été observé sur la Guadeloupe, même si les îles de l'archipel n'ont pas toujours pu être rejointes pour réaliser le contrôle sanitaire.

Cependant ces sites ont été classés régionalement selon les critères de calculs de la directive européenne.

Les baignades concernées sont marquées d'une « \* » sur la carte de la qualité des eaux de baignades et sont mentionnées dans le tableau suivant :

COMMUNES	SITES
<b>BOUILLANTE</b>	ANSE A SABLE
<b>GOURBEYRE</b>	DOLE
<b>LA DESIRADE</b>	BAIE MAHAULT
	SOUFFLEUR
<b>PETIT BOURG</b>	FIFI
	COROSSOL
<b>SAINTE-ROSE</b>	CLUNY
	CLUNY DES ISLES
	LES AMANDIERS
	MAMBIA
	SOFAIA
<b>SAINT MARTIN</b>	ANSE DES GALETS
	LORIENT
	ANSE MARECHAL
	ANSE COROSSOL
	SAINT JEAN
	PUBLIC
	GRAND CUL DE SAC
	ANSE DES CAYES
	ANSE DES FLAMANDS
	ANSE DES SALINES
	PLAGE DE MARIGOT
	GOUVERNEUR

#### Sites classés en qualité insuffisante

4 sites sont classés en qualité insuffisante au regard des résultats des quatre dernières saisons, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2013 au 30 septembre 2017.

- Petit Pérou à Capesterre Belle Eau,
- Grande Rivière au Lamentin,
- Viard à Petit Bourg,
- Les Basses à Grand Bourg de Marie Galante,

Les sites de Dolé et Anse Mire sont classés en qualité suffisante cette année. Une réserve est toutefois de mise quant à une réelle amélioration. Les analyses sur cette saison et les suivantes devront la confirmer.

Le site d'Anse à Sable est classé en qualité suffisante, mais est interdit à la baignade en raison d'une dégradation de la qualité de l'eau depuis un an due à un dysfonctionnement de l'assainissement aux abords de la baignade.

La baignade des sites classés en qualité insuffisante doit être interdite ou déconseillée par le responsable de la baignade (maire) pour la saison suivante<sup>1</sup>.

Ainsi, les actions suivantes doivent être entreprises par les responsables des baignades :

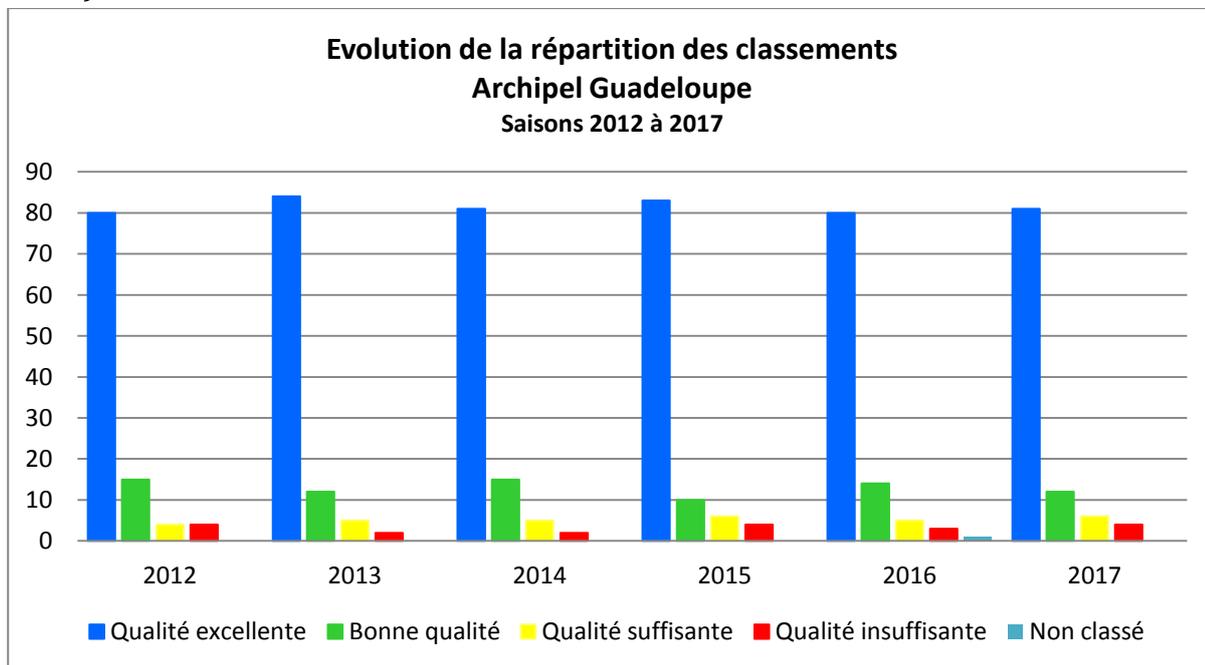
- Identifier les causes et raisons pour lesquelles une qualité suffisante n'a pu être atteinte ;
- Prendre des mesures adéquates pour éviter, réduire ou éliminer les sources de pollution ;
- Informer le public par un signal simple et clair sur site ; et l'informer des causes de pollution et les mesures définies dans les profils de baignades.

Par ailleurs, pour le site de Viard, une décision de fermeture du site de baignade<sup>2</sup> doit être prise, par le responsable de la baignade, pour une durée couvrant au moins toute la saison balnéaire suivante. La réouverture sera conditionnée à l'atteinte d'une qualité suffisante. En effet, depuis cinq années consécutives (à partir de 2014) la baignade de Viard est de qualité insuffisante.

### 3. Comment évoluent les résultats sur plusieurs saisons ?

#### Archipel Guadeloupe

En 2018, quatre sites sont classés insuffisants et trois sont spécifiquement concernés par une surveillance renforcée ou une dégradation de la qualité de l'eau (Anse à sable, Duquerry. Diane)



A **Saint Barthélemy et à Saint Martin**, tous les sites sont classés en qualité excellente depuis 2014. Seul un site a été classé en « bonne qualité » en 2012 et 2013.

<sup>1</sup> Article D.1332-29 du Code de santé publique

<sup>2</sup> Article D.1332-29 du Code de santé publique

## 4. Les résultats de la saison en cours.

1299 prélèvements ont été réalisés **entre le 1er octobre 2017 et le 1er mai 2018.**

**96,8%** des sites sont conformes aux normes européennes sur cette période.

Les sites du domaine de Valombreuse à Petit Bourg et de Grande Cayes Nord à Saint Martin ont été retirés du suivi européen en raison de leur accès difficile et de leur très faible, voire absence de fréquentation.

## 5. Comment préserver ou améliorer la qualité de nos eaux de baignade ? >> Rédiger et mettre en œuvre les profils de baignade

### Leurs objectifs :

- Identifier les sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et affecter la santé des baigneurs.
- Définir les mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer la protection sanitaire de la population et les actions visant à supprimer ces sources de pollution.

### Une obligation réglementaire :

C'est un document qui doit être rédigé pour tous les points de baignades déclarés listant les mesures à mettre en œuvre : interdiction temporaire de baignade préventive, amélioration de l'assainissement et en général toute action à engager pour préserver la qualité de l'eau<sup>3</sup>.

### Quels délais étaient exigés ?

- 1<sup>er</sup> février 2011 : date limite de transmission ;
- 1<sup>er</sup> janvier 2015 : toutes les eaux de baignade classées au moins en « qualité suffisante ».

### Quels acteurs ?

Elaboration et mise en œuvre : personnes responsables d'eaux de baignade (publiques et privées : communes majoritairement).

Implication et participation : Communautés d'Agglomération et Communautés de Communes (gestion de l'assainissement par exemple).

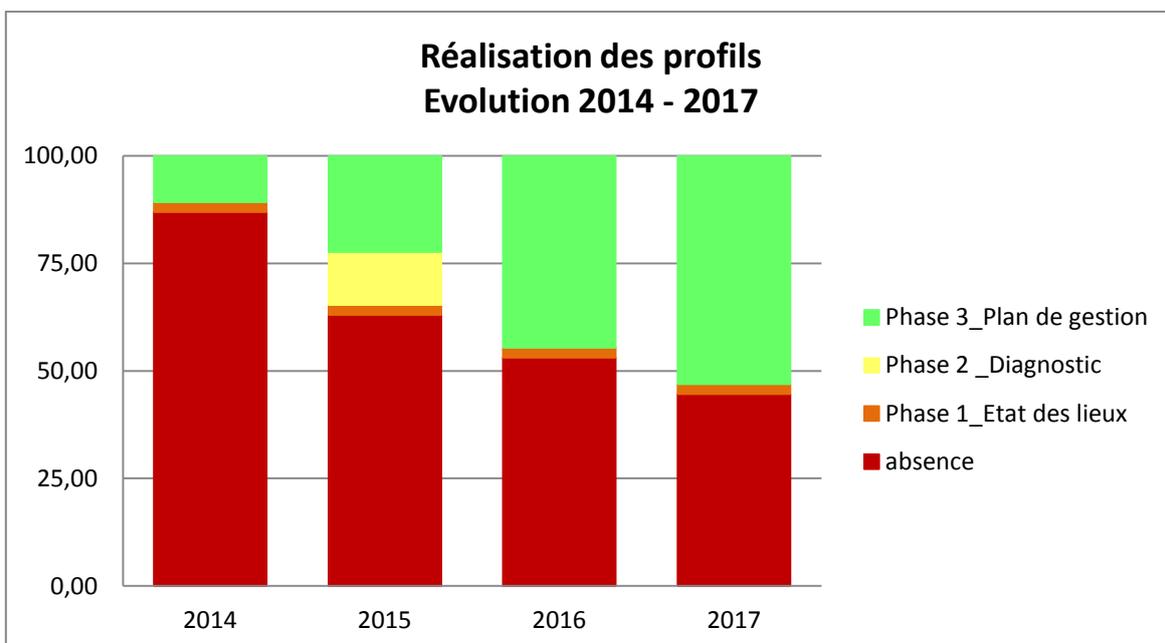
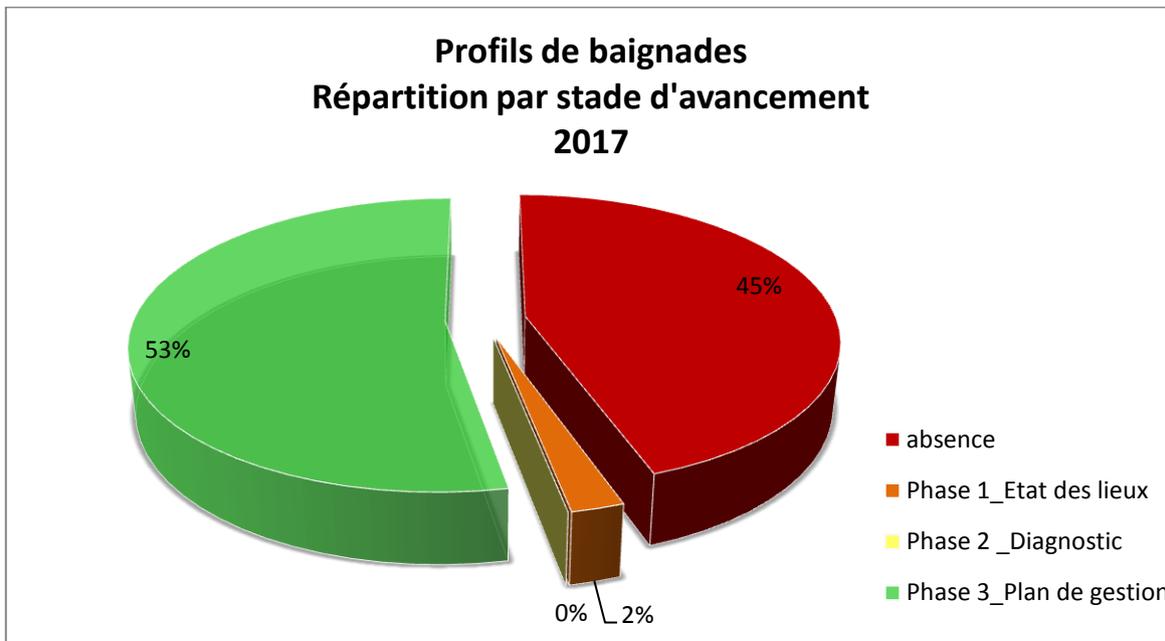
Transmission des données qualité, avis : ARS.

### Où en est-on ?

Alors que 10 % étaient rédigés en 2014, plus de la moitié des profils de baignades sont aujourd'hui réalisés. La programmation et la mise en œuvre des actions qui y sont décrites est attendue ainsi que l'effectivité de la gestion active des baignades. Malgré une nette progression, le retard reste conséquent et nécessite d'être rattrapé pour la bonne gestion de nos baignades sur le territoire par tous les acteurs impliqués.

---

<sup>3</sup> Directive Européenne 2006/7/CE



#### Quelles actions immédiates ?

- Gérer activement les baignades : suspension momentanée de la baignade en cas de forte pluviométrie, de débordement de réseau d'assainissement, ou en cas d'incident sur une station d'épuration et information de la population ;
- Gérer et informer la population en cas de non-conformité ;
- Fréquenter de manière responsable nos zones de baignade en préservant leur environnement (lavez vos voitures dans des endroits prévus à cet usage, mettez vos déchets dans des poubelles ...).

## **6. Les Sargasses : une année 2017 plutôt calme. Un retour en masse observé depuis le 20 mars 2018.**

Sur la dernière saison une accalmie a enfin pu être observée. Une vigilance a cependant été conservée puisque le phénomène reste encore difficilement prévisible à moyen ou long terme. Sur la saison en cours, les prévisions d'échouages se sont avérées exactes et touchent une grande partie des côtes de l'archipel y compris sur la Côte Sous le Vent en général très peu voire pas exposée.

La DEAL et l'ARS publient sur leurs sites les observations et prévisions ainsi que de la documentation nécessaire à l'information du public sur la connaissance du phénomène, son évolution et les recommandations sanitaires.

La baignade est déconseillée en cas d'affluence importante de sargasses. Le contrôle sanitaire ainsi que la qualité des eaux de baignade peuvent être impactés par la présence importante des sargasses et la dégradation de celles-ci.

## **7. Comment mieux se protéger ?**

### **Une mauvaise qualité de l'eau peut être à l'origine de risques pour la santé des baigneurs :**

L'eau peut être contaminée par des substances chimiques ou biologiques (virus, bactéries ou amibes) et provoquer des conjonctivites, otites, sinusites, gastro-entérites...

### **D'autres risques peuvent également exister. Pour les éviter, voici quelques conseils :**

- **Soyez prudents, la noyade est le risque numéro 1 :**
  - o **Respectez les consignes locales de sécurité ;**
  - o **Surveillez en permanence vos enfants.**
- Protégez-vous du soleil ; buvez régulièrement de l'eau ; privilégiez l'ombre ;
- Utilisez de préférence une « natte de plage » pour vous allonger sur le sable ;
- Utilisez une protection adaptée contre le soleil : chapeau, vêtements... ;
- Emportez vos déchets avec vous, et mettez les dans les poubelles ;
- Attention aux méduses : en cas de brûlures rincer abondamment à l'eau de mer en frottant délicatement avec du sable mouillé afin de retirer les filaments. Eviter l'eau douce et consulter un médecin si nécessaire ;
- Soyez prudents avec certaines espèces : oursins, coraux, poissons lion, etc... De manière générale évitez de toucher la faune et la flore marine.

### **Les bains d'eau douce chaude :**

Ces eaux, dont la température est supérieure à 25 °C, et qui sont parfois stagnantes peuvent favoriser le développement de micro-organismes appelés « Amibes ».

Certaines sont particulièrement dangereuses pour l'homme par contact des muqueuses du nez lors de plongées répétées. Elles peuvent provoquer des méningites, non contagieuses, mais extrêmement graves, surtout chez les jeunes enfants.

Le nettoyage des bassins les plus fréquentés est régulièrement effectué par les villes concernées (Dolé, Bains des amours, Bains jaunes ...), Cependant, **ne plongez pas la tête dans l'eau de ces bassins.**

## Pour en savoir plus,

### Les sites utiles

<http://baignades.sante.gouv.fr>

<http://www.ars.guadeloupe.sante.fr>

### Les contacts utiles

Agence Régionale de Santé de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy  
Rue des Archives- Bisdary- 97113 Gourbeyre  
Tél : 05 90 80 94 94 Fax : 05 90 99 49 49

Service Santé Environnement- Cellule Eaux de loisirs  
Parc d'Activités de Dothémare- Imm. GPG- 97139 LES ABYMES  
Tél. : 05 90 99 64 61/63 / - 05 90 99 98 94 Fax : 05 90 99 64 99  
Courriel : [ars971-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars971-sante-environnement@ars.sante.fr)

**Les profils de baignade**

Un outil de gestion pour préserver ou améliorer la qualité des eaux de baignades et préserver la santé des baigneurs.

Les responsables des baignades (collectivités ou privés) doivent les réaliser et les mettre en œuvre.

**Objectif : 100% rédigés en 2011**

**38% rédigés en 2016**

Encore du chemin à parcourir

**Quels risques ?**

Une mauvaise qualité de l'eau peut être à l'origine de risques pour la santé des baigneurs : l'eau peut être contaminée par des substances chimiques, virus ou autres micro-organismes et provoquer des conjonctivites, otites, sinusites, maladies de peau, leptospirose etc...

D'autres risques peuvent également exister.

**Suivez nos conseils pour les éviter**

**Préservez votre santé**

**Protégez-vous du soleil**

- Utilisez une protection adaptée contre le soleil : crème solaire, chapeau, vêtements...
- Buvez régulièrement ;
- Ne vous exposez pas aux heures les plus chaudes de la journée ;
- Privilégiez l'ombre.

**Utilisez de préférence une « nalle de plage » pour vous allonger sur le sable**

- Ne vous allongez pas directement sur le sable, vous éviterez d'éventuelles mycoses, dermatoses, et vers à chien.

**Laissez vos animaux chez vous**

- Par leurs déjections et leurs urines, ils peuvent contaminer le sable (vers à chiens).

**Les baignades d'eau douce chaude sous surveillance**

**Ne plongez pas la tête dans l'eau de ces bassins**

Ces eaux dont la température est supérieure à 25°C, et parfois stagnantes peuvent favoriser le développement de micro-organismes appelés « Amibes ».

Certains sont particulièrement dangereux pour l'homme par contact des muqueuses du nez avec une eau contaminée lors de plongeurs répétés. Elles peuvent provoquer des méningites, non contagieuses, mais extrêmement graves, surtout chez les jeunes enfants.

Des contrôles réguliers sont réalisés par l'ARS.

Des panneaux de prévention de ce risque sont affichés sur les principaux sites connus.

**L'information du public**

Pour connaître la qualité de l'eau et le classement des baignades, consultez les sites internet suivants :

<http://baignades.sante.gouv.fr>  
[www.ars.guadeloupe.sante.fr](http://www.ars.guadeloupe.sante.fr)

**La fiche de contrôle sanitaire**

- est transmise au responsable de la baignade ;
- comprend :
  - les constats de terrain ;
  - les résultats d'analyses ;
  - la conclusion sanitaire ;
- Doit être affichée en mairie et sur le site de baignade par le responsable (privé ou public).

**Vous êtes prudents, la noyade est le risque numéro 1**

- Respectez les consignes locales de sécurité ;
- Respectez les balises de sécurité, les zones interdites où la baignade est dangereuse ;
- Surveillez en permanence vos enfants.

**Protégez vos pieds des oursins, coraux... portez des chaussures**

Si vous vous faites piquer par une méduse, rincez à l'eau de mer et frottez avec du sable mouillé. Surtout évitez l'eau douce.

**Vous êtes responsables**

**Préservez la plage ou la rivière, c'est aussi vous protéger**

- Emportez vos déchets avec vous, et mettez les dans les poubelles (à disposition ou chez vous) si vous les abandonnez, ils attirent les rats, défigurent les sites, peuvent être sources de pollution et ainsi entraîner des risques pour votre santé.
- Ne brûlez pas les déchets.
- Signalez la présence de produits dangereux ou de déchets à la municipalité.

Réf : Avis Anses du 28/11/2013

# Qualité des eaux de Baignade

Kalite a dlo lanmè é rivyè  
Bathing water quality



# Qualité des eaux de Baignade

Kalite a dlo lanmè é rivyè  
Bathing water quality



# Qualité des eaux de Baignade

# Kalite a dlo lanmè e rivyè Bathing water quality



**Edition 2018**  
Résultats Saison 2017

- Excellente qualité / Excellent quality  
 Bon kalite dlo tou bolman
- Bonne qualité / Good quality  
 Bon kalite dlo
- Qualité suffisante / Sufficient quality  
 Kalite dlo mwayen
- Qualité insuffisante / Poor quality  
 Mové kalite dlo pou ou moman

\* : Classement régional

**plézi boujé, plézi manjé, 100% plézi, 100% santé**

Agence de Santé  
Service Santé - Environnement  
BISDARY 97113 GOURBEYRE  
Tel. : 0590 80 94 94 . Fax : 0590 99 49 49  
www.ars.guadeloupe.sante.fr



## EAUX DE MER

Qualification	Escherichia coli (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	$\leq 100$	$\leq 100$
Moyen	$100 > \text{Ecoli} \geq 1000$	$100 > \text{Entero} \geq 370$
Mauvais	$> 1000$	$> 370$

## EAUX DOUCES

Qualification	Escherichia coli (UFC/100mL)	Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)
Bon	$\leq 100$	$\leq 100$
Moyen	$100 > \text{Ecoli} \geq 1800$	$100 > \text{Entero} \geq 660$
Mauvais	$> 1800$	$> 660$